



MOTION

Baisse des dotations, croissance des prélèvements et suppression de la taxe d'habitation : il est urgent d'agir afin de préserver la capacité d'investissement et l'indépendance financière des collectivités locales !

Assemblée Générale des Maires de Haute-Savoie La Roche-sur-Foron, 21 octobre 2017

L'Association des Maires, Adjointes et Conseillers départementaux de Haute-Savoie, réunie en Assemblée Générale le samedi 21 octobre 2017 à La Roche-sur-Foron, dénonce les attaques répétées faites aux finances des collectivités locales, dans un contexte où les compétences qu'elles se doivent d'assumer sont de plus en plus nombreuses, complexes et coûteuses à mettre en œuvre.

Que ce soit à travers les prélèvements effectués sur les collectivités haut-savoyardes au titre du fonds de péréquation pour les ressources communales et intercommunales (FPIC) mais également au titre de la contribution au redressement des comptes publics, nos collectivités locales voient leur budget attaqué et leur capacité d'agir et d'investir se réduire chaque année un peu plus.

Cette diminution des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et fragilise la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

L'annonce du maintien du FPIC à un milliard d'euros en 2018 ne rassure pas les élus de Haute-Savoie, contributeurs à hauteur de 36 millions d'euros en 2017, avec des taux de prélèvements sans commune mesure par rapport à la moyenne des prélèvements sur le territoire national.

Les élus dénoncent un FPIC totalement aveugle, ne tenant compte ni des spécificités des territoires de montagne, ni des efforts de gestion opérés par les collectivités.

Ils dénoncent également une nouvelle hausse de l'effort des collectivités territoriales au redressement des comptes publics, passé de 10 à 13 milliards d'euros, chiffre désormais inscrit dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022. Bien que pleinement conscients de la nécessité pour les collectivités de contribuer au redressement des comptes publics, les élus de Haute-Savoie rappellent que les efforts demandés aux collectivités locales pèsent déjà lourdement sur les services publics locaux, sur l'investissement local et l'emploi et que le nouvel effort fixé à 13 milliards d'euros n'est pas acceptable.

Le cas des collectivités en « DGF négative », autrement dit les collectivités dont la dotation est nulle car totalement absorbée par les contributions au redressement des finances publiques, se traduisant par un prélèvement sur leur produit de fiscalité, est une aberration à laquelle il convient également de mettre un terme au plus vite.

L'Association des Maires de Haute-Savoie se fait en outre le porte-parole des inquiétudes des maires du département relatives à la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers à compter du 1^{er} janvier 2018, qui vient une nouvelle fois remettre en cause le principe d'autonomie financière des collectivités locales, inscrit à l'article 72-2 de la Constitution.

La question du budget des Agences de l'eau figure également au rang des préoccupations des élus locaux. Les Agences de l'eau voient en effet leur budget amputé chaque année depuis la loi de finances pour 2014, au profit du budget de l'Etat, mettant ainsi à mal les missions qu'elles remplissent et les aides précieuses que ces dernières apportent aux collectivités locales. Tel qu'il est actuellement rédigé, le projet de loi de finances pour 2018 opèrerait une ponction d'une ampleur sans précédent sur le budget des Agences de l'eau, avec une augmentation prévue du prélèvement de 50 millions d'euros pour financer à la place de l'Etat l'Agence Française pour la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Afin que la politique de l'eau puisse être préservée, les élus du département affirment la nécessité de faire cesser ces ponctions, ponctions d'autant plus préjudiciables dans un contexte de réorganisation des compétences eau et assainissement et de mise en œuvre de la complexe et coûteuse compétence GEMAPI.

Enfin, face aux mesures annoncées dans le cadre du projet de loi de finances 2018 concernant le logement social, avec notamment une réduction drastique envisagée des aides à la pierre, nous avons besoin de plus de lisibilité et de pérennité des mesures prises concernant nos territoires, en particulier pour les zones tendues où les besoins de logements sociaux sont particulièrement importants.

Les élus de Haute-Savoie, réunis en Assemblée Générale le samedi 21 octobre, demandent ainsi au gouvernement :

- de stopper l'augmentation de la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics et en particulier, de mettre fin aux prélèvements sur fiscalité pour les collectivités en « DGF négative »
- de permettre la révision des critères du FPIC pour une meilleure prise en compte des spécificités territoriales du département de la Haute-Savoie
- de préserver l'autonomie financière et fiscale des collectivités locales
- de mettre un terme immédiat aux transferts de charges et aux mesures normatives, sources d'inflation de la dépense
- de respecter le budget des agences de l'eau
- de maintenir les moyens d'une politique de logement social
- **de façon plus générale, de préserver les collectivités locales face aux décisions ayant pour conséquence une diminution de leurs ressources ou la hausse de leurs dépenses.**